

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2015

Délibération n° 2015 - 25/03/2015 - 5

Création d'un Comité d'orientation stratégique du numérique

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :

la création d'un Comité d'orientation stratégique du numérique.

Dijon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Note de présentation du Comité « Stratégie du numérique »

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Comité « Stratégie du Numérique »

Préambule :

- Le CA détermine la politique numérique.
- Il valide les orientations.
- Il veille à la mise en œuvre de cette politique numérique et du portefeuille de projets.
- Le CA crée un Comité « *Stratégie du Numérique* ».

Missions :

- C'est un comité stratégique qui propose, dans le domaine du numérique, les orientations et une vision à moyen terme.
- Il réalise une vue des projets numériques.
- Il conseille les porteurs de projets.
- Il observe les évolutions du système d'information, de l'infrastructure réseau, de la sécurité de l'information.
- Il veille à l'exécution, au suivi de la politique numérique décidée par le CA.
- Il peut être consulté par la CA pour toute question relevant de ces compétences.
- Il rédige un rapport d'activité présenté annuellement au CA.

Composition (21 membres) :

- Le Président
- Les VP numérique uB et uFC
- La VP Patrimoine, développement durable et stratégie des sites
- Le VP Finances, budget et investissement
- Le VP Ressources humaines, vie sur les campus, et action sociale
- La Direction Générale des Services
- Le Responsable du Management de la Sécurité de l'Information (RMSI)
- La direction du PSIUN
- La direction du SCD
- 3 Directeurs de composante dont 1 directeur d'IUT
- 3 Directeurs de laboratoire
- 1 RA de composante
- 1 RA de laboratoire
- 2 Etudiants dont le chargé de mission numérique
- 1 représentant des personnels techniques et informatiques

Le comité est présidé par le Président. En son absence, il délègue au VP numérique.

Les membres qui ne siègent pas automatiquement en raison de leur fonction sont élus par le CA.

En fonction des thématiques abordées, des expert(e)s, des directeurs (-trices) de Pôle peuvent être invité-e-s.

Compétences :

- Le comité est consulté sur tout projet impactant le SI, l'infrastructure réseau, les usages du numériques, la direction du PSIUN.
- Il s'assure de la cohérence des projets numériques uB avec ceux de la COMUE uBFC.
- Il hiérarchise les projets en fonction des objectifs, des besoins des utilisateurs, des RH disponibles au PSIUN avec les CorInfos.
- Il met à jour le portefeuille de projets.
- Il remonte à l'équipe de direction les points d'arbitrage structurants.
- Il sollicite le CA pour des points structurants importants.
- Il est consulté lors des DOM pour tout projet à dimension numérique.
- Il a obligation à s'articuler avec les projets immobiliers et sa déclinaison SDIA.
- Il se réunit au minimum 3 fois par an.

Proposition :

Communauté d'utilisateurs du numérique :

Le comité s'appuiera sur une communauté d'utilisateurs du numérique, réunie annuellement pour :

- exprimer leur perception de l'usage du numérique
- proposer des actions à conduire

Il est constitué d'étudiants, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, et de personnels non-enseignants.

Le comité peut consulter la communauté universitaire par les moyens numériques appropriés.

Comité « Stratégie du Numérique »

— — — —

Procédure

Tout service ou composante souhaitant mettre en œuvre un projet informatique nécessitant ou non des charges et/ou un investissement important doit faire l'objet d'un examen par le CSN.

La procédure doit être suivie pour garantir la réussite du projet.

Elle s'applique pour déposer tout nouveau projet informatique s'inscrivant dans le système d'information.

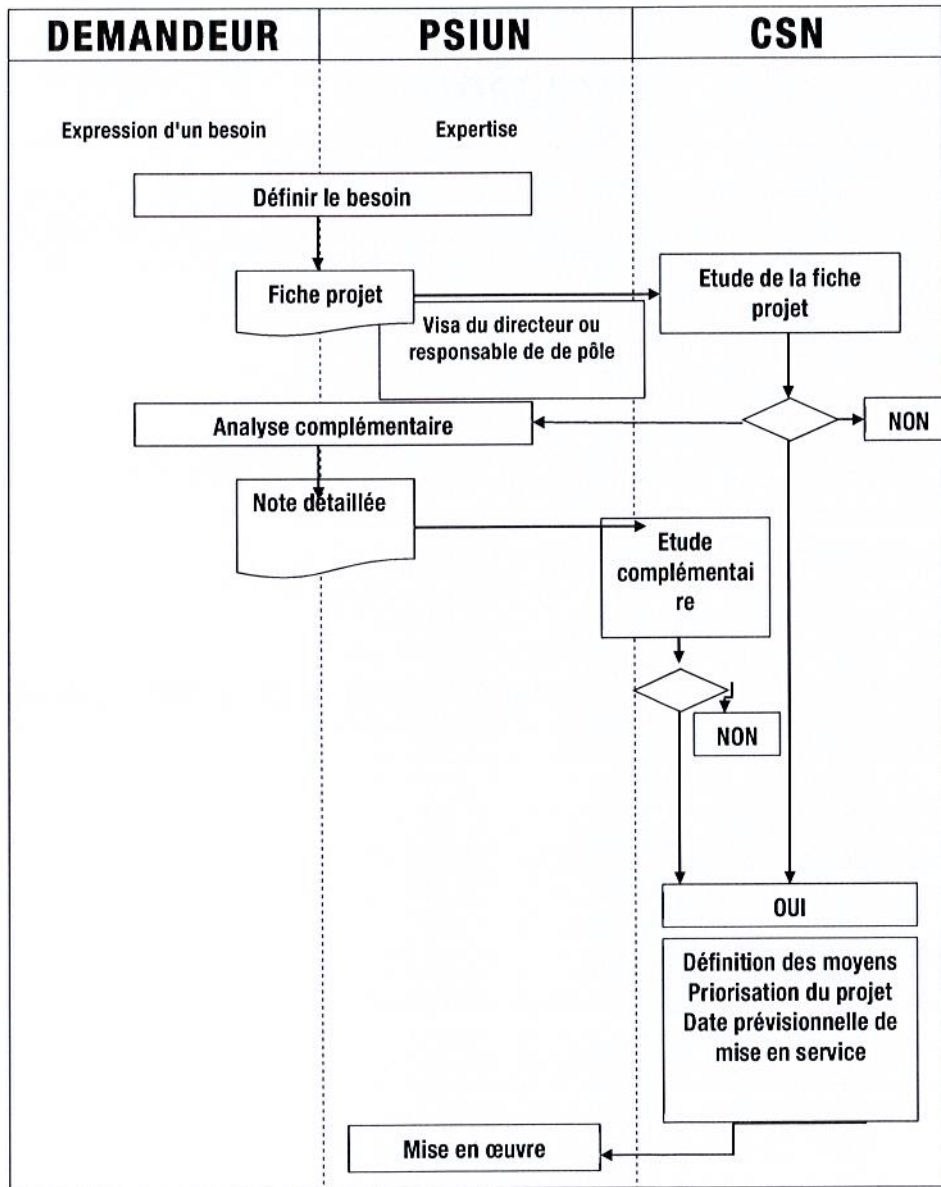
Le CSN détermine les projets à réaliser pour une parfaite adéquation vis à vis de la stratégie de l'établissement et de la COMUE.

En amont : il est préférable de contacter le PSIUN pour aider à définir précisément les besoins et le projet.

In fine, il faut remplir **la fiche projet**.

Comité « Stratégie du Numérique »

Procédure



Comité « Stratégie du Numérique »

— — — —

Procédure - Fiche Projet

N° : AAAA-000	Fiche projet
Demandeur	Informations générales
Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Evolution/Migration <input type="checkbox"/> Fusion <input type="checkbox"/> Arrêt
Description	
Identité et fonction du demandeur	
Demandeur	Définition du projet
Problématique	
Objectifs du projet	
Population cible	
Valeur ajoutée	Productivité : Gains financiers : Gains sur la population cible : Indicateurs de mesure de la valeur ajoutée :
Périmètre	Périmètre métier : <i>services métiers concernés à l'uB</i>
	Périmètre transverse : <i>services transverses concernés à l'uB</i>
	Périmètre extérieur : <i>partenaires extérieurs</i>
Planning prévisionnel	
Demandeur / PSIUN	Organisation et conduite du projet
Comité de pilotage	
Chef de projet MOA	
Chef de projet MOE	
Groupes de travail (AMOA)	
Pré requis organisationnel	
Projets rattachés	
Risques liés	

DSI ou DUN	Etude technique et système d'information				
Solution technique envisagée					
Pré requis technique					
Intégration et impacts sur le SI					
Planning technique prévisionnel					
Demandeur / DSI ou DUN	Budget et charges associées				
Coût en €	Année n	n+1	n+2	n+3	n+4
Dotation amortissement	Coût total	Nombre d'années	Dotation annuelle		
Charges internes MOA (jours / ETP)					
Charges internes MOE (jours / ETP)					
Charges prestataires externes					
Demandeur / DSI ou DUN	Evaluation du projet				
Coûts (de 1 à 5)	Complexité technique (de 1 à 5)	Risques (de 1 à 5)		Bénéfices (de 1 à 5)	
Rédaction					
Rédacteur(s)					
Date					
Version de la fiche					